



# CRÉER UNE MAM

(Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s)

**Créer une MAM permet à plusieurs assistant(e)s maternel(le)s de se regrouper pour exercer ensemble, tout en conservant un accueil individualisé des enfants.**

**C'est un projet riche... mais qui demande anticipation et organisation !**



## DÉLAIS GLOBAUX

Durée moyenne du projet : **6 à 12 mois**  
(selon complexité du local et délais administratifs)

**1**

## DÉFINIR LE PROJET

**(1 à 3 mois)**

Avant toute démarche administrative, il est essentiel de poser les bases :

### À faire :



- Constituer un groupe d'assistant(e)s maternel(le)s (souvent 2 à 4)
- Définir :
  - vos valeurs éducatives communes
  - votre fonctionnement (horaires, organisation, gestion des absences...)
  - le nombre d'enfants accueillis
- Répartir les rôles dans le projet



### Acteurs impliqués :

- Assistant(e)s maternel(le)s porteur(se)s du projet

**2**

## TROUVER ET VALIDER LE LOCAL

**(2 à 6 mois)**

Le local doit répondre à des normes strictes pour l'accueil des jeunes enfants.

### À faire :



- Rechercher un local adapté (surface, sécurité, accessibilité)
- Vérifier :
  - conformité aux normes ERP (Établissement Recevant du Public)
  - sécurité incendie
  - accessibilité PMR
- Prévoir des travaux si nécessaire



### Acteurs impliqués :

- Mairie (souvent facilitatrice)
- Propriétaire / bailleur
- Commission de sécurité

3

## OBTENIR LES AUTORISATIONS



(3 à 6 mois)

Chaque assistant(e) maternel(le) doit être agréé(e) pour exercer en MAM.



### À faire :

- Faire une demande ou modification d'agrément pour exercice en MAM
- Monter un dossier avec :
  - projet d'accueil
  - plans du local
  - organisation



### Acteurs impliqués :

- PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- Conseil départemental

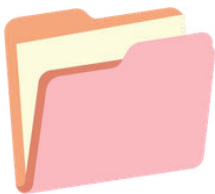
4

## CRÉER LA STRUCTURE JURIDIQUE



(1 à 2 mois)

La MAM repose généralement sur une association loi 1901.



### À faire :

- Rédiger les statuts
- Déclarer l'association
- Souscrire une assurance



### Acteurs impliqués :

- Préfecture
- Assurance
- Éventuellement un accompagnement (réseau, expert)

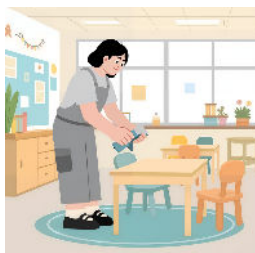
5

## ORGANISATION DE L'ACCUEIL



(1 à 2 mois)

Une fois les autorisations obtenues, place à la mise en place concrète.



### À faire :

- Aménager les espaces (repos, jeux, repas...)
- Rédiger :
  - règlement intérieur
  - projet pédagogique
- Organiser la délégation d'accueil entre assistant(e)s maternel(le)s



### Acteurs impliqués :

- Assistant(e) Maternel(le)
- PMI (validation finale)

6

## OUVRIR LA MAM



(1 mois)

Dernière ligne droite avant l'accueil des enfants !



### À faire :

- Communiquer auprès des familles
- Finaliser les contrats de travail
- Mettre en place les outils de suivi



### Acteurs impliqués :

- Parents employeurs
- Relais Petite Enfance (RPE)



## À RETENIR

- Projet collectif = importance de la communication
- Anticiper les délais administratifs
- Se faire accompagner (RPE, PMI, réseaux...)
- Bien formaliser le projet dès le départ



## LE + FORMATION

Se former permet de :

- sécuriser son projet
- mieux comprendre les obligations
- structurer son fonctionnement en équipe